



Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2023

Liste et résumé des délibérations examinées en séance

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 27 octobre 2023 à 20^h00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 8/09/2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Section d'investissement - Autorisation de mandatement avant le vote du budget

Dans le cadre du mandatement de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2024, et conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

3. Chasse communale 2024-2033 : Compte-rendu 4C

La Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie le 03/10/2023 et le 23/10/2023 afin de discuter du renouvellement des baux de chasse.

Le Conseil Municipal décide de mettre en location de la façon suivante :

- Pour le lot n° 1 : Signature d'une convention de gré à gré, avec l'association DAMAS, locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité.
- Pour le lot n° 2 : Signature d'une convention de gré à gré, avec M. REY Gilbert, locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité.

4. Recensement de la population 2024 : Nomination des agents recenseurs

Les opérations de recensement de la population auront lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

Il convient de désigner 2 agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement en 2024 :

- Mme DIETSCH Anny sera recrutée en qualité de vacataire.
- M. FLIEGAUFF Martial, agent de maîtrise de la collectivité.

5. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach : Échange du chemin rural

M. Le Maire expose le projet de déplacement du chemin rural et indique que les dispositions législatives issues de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, autorisent l'échange de terrains d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime.

Le PV d'arpentage ayant été établi, il est proposé d'échanger la parcelle cadastrée section 28 n°123 d'une superficie de 5,13 ares appartenant à la commune d'URSCHEMHEIM, contre la parcelle cadastrée section 28 n°125 d'une superficie de 8,93 ares appartenant à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre pendant un mois.

6. Territoire d'Énergie Alsace : Modification du périmètre

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

7. Territoire d'Énergie Alsace : Rapport d'activité 2022

M. le Maire présente le rapport d'activité 2022 Syndicat. Ce document est téléchargeable sur le site internet :

<https://te.alsace/vos-ressources/rapports-dactivites/>

8. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach : Rapport annuel 2022 RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport.